

[Texte]

The principle of consultation and co-ordination at the senior political level seems to have been accepted in recent weeks by the federal government.

As you know, members of the region's executive committee, which includes the mayors and reeves of the major municipalities in Ottawa-Carleton, and myself met with the Ministers of Finance, Urban Affairs and Public Works last January 18, and the meeting was important for a number of reasons. It established the practice, agreed to by all, of continuing meetings, perhaps three or four times a year, to discuss and work out solutions between our two levels of government.

We also had the opportunity to explore ways of improving the present approach to grant-in-lieu payments.

While the Minister of Finance did not accept the principle of government payment of business tax, he did agree that our arguments demonstrated a need to consider further the issue at the federal level. I must say again that we emphasized the need for the region to be given an opportunity to participate in any review process, not just at the political level but in the preparation of the material that would be discussed at the political level. We felt that our staff should have an opportunity to contribute towards that or, to put it in the current jargon, to have some input.

It was also agreed that the list of exempt properties we submitted should be reviewed. We made the point that the review and payments should be based on the principle of equity and of the federal government paying their fair share of municipal services provided to nonresidential federal property; in addition, that such payments should be similar to the level of those from the private sector and on the same basis as others in similar accommodation and pursuits. In other words, to give an example of this kind of thing, we do not really see why, for instance, CTV should pay a business tax or a tax that is not a residential tax while the CBC does not. It seems hardly logical. There are other perhaps less dramatic instances of that kind, but that one seems to be one that appeals.

• 1620

Finally, it was agreed that there should be a follow-up of a promise made by the Secretary of State for Urban Affairs to review particular clauses in the Municipal Grants Act and that amendments will be put forward by the government in the near future.

Our next meeting with representatives of the Cabinet will be some time in May. I think this approach may be the beginning of a healthier relationship between the federal government and the municipalities in the area. It is still too early to determine the positive benefits to be achieved.

I would recommend, however, that the participation at these meetings be broadened to include the local members of Parlia-

[Traduction]

le manque à gagner qui résulte des pratiques fédérales actuelles.

Il semble qu'au cours des dernières semaines le gouvernement fédéral ait accepté le principe de la consultation et de la coordination au niveau supérieur de l'administration.

Vous n'ignorez pas que les membres du comité exécutif de la région qui regroupe les maires des principales municipalités d'Ottawa-Carleton, ont rencontré avec moi les ministres des Finances, des Affaires urbaines et des Travaux publics, le 18 janvier dernier; et cette réunion était importante pour plusieurs raisons. Elle a établi dans les faits le principe de rencontres régulières, à raison peut-être de trois ou quatre fois par an, dans le but de trouver des solutions entre nos deux paliers administratifs. Ce principe a été approuvé par tous.

Nous avons également pu explorer les manières dont on pourrait améliorer la formule des subventions qui sont versées à la place des taxes.

Le ministre des Finances a rejeté le principe selon lequel le gouvernement devrait payer la taxe sur les entreprises, mais il a admis que nos arguments illustrent la nécessité d'approfondir la question au niveau fédéral. Je répète que nous avons insisté sur la nécessité de faire appel au palier régional pour qu'il participe à toute procédure de réexamen ainsi qu'à la préparation des documents qui devraient faire l'objet d'un débat au niveau politique. Nous estimons que notre personnel devrait avoir la possibilité de s'exprimer, comme on dit dans le jargon habituel.

En outre, il a également été convenu que la liste des propriétés exonérées serait réexaminée, comme nous l'avons demandé. Nous avons fait valoir que ces réaménagements devraient se fonder sur le principe de l'équité et que le gouvernement fédéral devrait prendre en charge la part qui lui revient sur les services assurés par la municipalité aux propriétés fédérales à caractère non résidentiel. De plus, ces versements devraient être équivalents à ceux auxquels le secteur privé est assujéti dans les mêmes conditions. Autrement dit, et pour prendre un exemple concret, nous ne voyons pas pourquoi contrairement à Radio-Canada, CTV devrait payer une taxe sur les entreprises ou une taxe sur une propriété non résidentielle. Cela ne semble guère logique. Peut-être existe-t-il des cas moins flagrants de cette espèce, mais celui-là est révélateur.

Enfin, il a été convenu que la promesse faite par le secrétaire d'État aux Affaires urbaines de revoir certains articles de la Loi sur les subventions aux municipalités devra être suivie d'effet, cela devant se traduire par des amendements que le gouvernement présentera dans un avenir proche.

Notre prochaine réunion avec les représentants du Cabinet aura lieu en mai. Je crois que cette démarche marque une amélioration des rapports entre le gouvernement fédéral et les municipalités de la région. Il est prématuré de dire quels en seront les résultats positifs.

Je recommanderai toutefois un élargissement de la participation à ces réunions, auxquelles devraient assister les députés